

## Choix des matières en L3 (nancy)

Par hotarudu88, le 11/07/2009 à 00:33

Bonjour à tous et à toutes!

Je suis une future étudiante en L3 à Nancy et je voudrais vous demander votre avis concernant mon choix de matières pour l'année prochaine. je ne sais absolument pas quoi faire plus tard, donc je ne veux pas me fermer de portes que ce soit au niveau du droit public ou du droit privé.

Cette année la plaquette de cours proposée a totalement changée. J'ai donc le choix entre trois parcours : droit privé et sciences criminelles, droit de l'entreprise et droit public.

J'ai décidé de prendre droit de l'entreprise qui propose en fonda au 1er et 2eme semestre:

- droit du travail
- droit des sociétés
- droit civil

Au 1er semestre "anglais" et "libertés publiques et droits fondamentaux" sont obligatoires en complémentaire (+informatique documentaire) et il faut choisir 2 matières parmi les options suivantes:

- procédure pénale
- méthodes des sciences sociales
- histoire de l'administration
- droit international public fondamental
- histoire des idées politiques

Je pensais prendre DIP et procédure pénale.

Ensuite au deuxième semestre, toujours anglais et on doit choisir trois matières entre :

- Contentieux administratif
- Droit des propriétés publiques et des travaux publics
- Droit institutionnel de l'Union européenne
- Droit judiciaire privé
- Comptabilité et bilans
- Histoire de la propriété publique et privée
- Droit fiscal des personnes

Je pensais prendre droit des propriétés publiques et des travaux publics, droit institutionnel de l'UE et droit judiciaire privé. Mais on m'a dit que droit fiscal des personnes était indispensable... Mais moi, ca ne me botte pas vraiment XD Enfin, bon, je suis un peu perdue

et je ne veux pas passer à côté d'une matière importante...

Pensez vous que ce que je veux prendre est cohérent et ne me ferme aucune porte ou alors pensez vous que je dois changer quelques trucs ?

Par **mathou**, le **16/08/2009** à **14:54**

Je n'avais pas vu ton message, avec tous les réaménagements de la section j'étais  
bops.

persuadée que tu avais une réponse déjà Image not found or type unknown

Pour moi ton choix est cohérent. Je remplacerais tout de même droit institutionnel de l'UE par droit fiscal des personnes, car c'est effectivement une matière importante et utile. Enfin le cours d'institutions européennes ne m'a pas vraiment servi durant mon cursus, mais c'est à toi de voir.